



ARRETE N°2018/5389

**Autorisation de baignade sur les plages de Saint Pair sur Mer
à compter du samedi 11 août 2018 à 10h00
de la plage du Casino (retenue d'eau de mer) et la plage Saint Gaud.**

Le Maire de la Commune de Saint Pair sur Mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 2212-1, 2212-2, 2212-3 et 2213-23,

Vu le code de la Santé Publique, et notamment les articles L 1332-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal n° 2018/5382 en date du 9 août 2018 interdisant, par mesure de précaution la baignade **sur les plages de Saint Pair sur Mer, de la plage du Casino (retenue d'eau de mer), et Plage Saint Gaud à compter du 8 août 2018 à 8h30,**

Vu les récents résultats d'analyse effectués ce jour,

Considérant que ces résultats sont favorables pour **les plages de Saint Pair sur Mer, de la Plage du Casino (retenue d'eau de mer) et la plage Saint Gaud,**

ARRETE

Article 1^{er}

La pratique de la baignade est de nouveau autorisée sur les plages de Saint Pair sur Mer, de la plage du Casino (retenue d'eau de mer) et la plage Saint Gaud, à compter du samedi 11 août 2018 à 10h00.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à la Mairie ainsi que sur les plages faisant l'objet d'un contrôle sanitaire des eaux de baignade,

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- M. le Maire de la Ville de SAINT PAIR SUR MER,
- M. le Sous-Préfet d'AVRANCHES,
- M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT PAIR SUR MER,
- Mme Laurence VARIN, Directrice de l'office culturel de SAINT PAIR SUR MER,
- M. ALIX de l'Agence Régionale de Santé de SAINT LO
- M. le responsable du poste de secours de SAINT PAIR SUR MER.

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,
le 11 août 2018

Le Maire,

Guy LECROISEY



Boite Postale 13 450 380 SAINT PAIR sur MER – Téléphone : 02 33 50 06 50 – Fax : 02 33 50 08 10

Site internet : www.saintpairsurmer.fr

courriel : mairie.stpair@wanadoo.fr